



2017-2019 PLAN D'ACTION

ET RAPPORT D'ÉTAPE POUR 2016

DÉTACHEMENT DE
Hawkesbury



Modèle ontarien de mobilisation et de participation en matière de services de police communautaire



Application de la loi et répression du crime

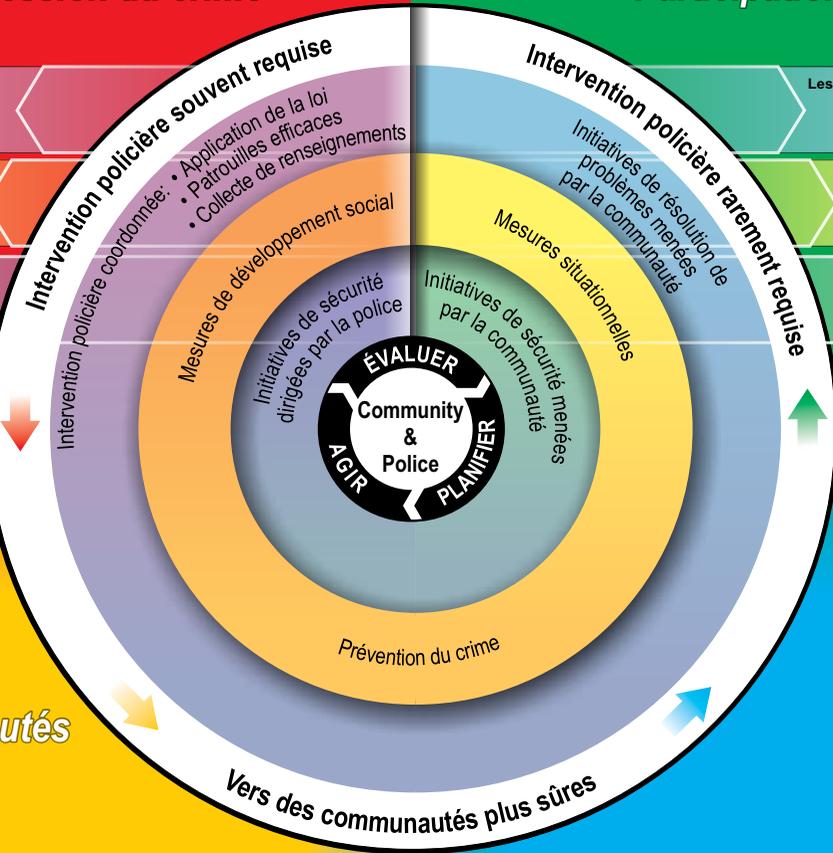
Participation communautaire et liaison

Mobilisation des communautés

L'application de la loi fait partie intégrante des services de police communautaire lorsqu'il y a des menaces à la sécurité de la communauté.

La prévention du crime par le développement social s'attaque aux facteurs de la criminalité comme la pauvreté, les logements de piètre qualité, les toxicomanies et les mauvais rapports parents-enfants.

Au début, les services policiers dirigent les membres de la communauté vers des initiatives en matière de sécurité et de développement communautaire, mais ils sont toujours à la recherche de membres de la communauté qui peuvent assumer ce rôle de leader.



Les communautés qui ont la plus grande capacité à résoudre les problèmes constituant une menace pour leur sécurité et leur bien-être sont celles qui nécessitent le moins d'interventions policières.

Les mesures situationnelles de prévention du crime sont axées sur des types précis de crime, à l'instar des serrures doubles à double cylindre qui empêchent certains types d'introduction par effraction.

Parfois, les policiers doivent trouver les leaders communautaires naturels et les mobiliser afin qu'ils aident les membres de leur communauté à se sentir plus en sécurité et à accroître leur bien-être.

Participation communautaire

Mobilisation des communautés et prévention du crime

Sécurité communautaire et consultation

MOBILISATION DES COMMUNAUTÉS
Les actions et les initiatives entreprises par les agents de police pour motiver et épauler les résidents afin qu'ils s'attaquent de façon plus efficace aux causes profondes du crime et de l'insécurité dans leur quartier.

COMMUNAUTÉ
La communauté comprend toutes les personnes ou organisations touchées par toute menace réelle ou potentielle à la paix, à la sécurité et au bien-être.

SERVICES DE POLICE COMMUNAUTAIRE
Les services de police communautaire sont le processus par lequel la police et d'autres membres de la communauté travaillent de concert dans le but d'améliorer le bien-être et la sécurité de cette dernière au moyen d'un ensemble de mesures de repérage, d'analyse, de rectification et d'évaluation des problèmes.

PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE
Les actions posées par la police pour encourager la participation des résidents à l'amélioration de leur sécurité et de leur bien-être et de ceux des autres.



NOTRE VISION

Les collectivités sécuritaires. La sûreté pour l'Ontario

NOTRE MISSION

Déterminés à assurer la sécurité publique, fournir des services policiers proactifs et innovateurs en partenariat avec les collectivités que nous servons.

NOS VALEURS

- Professionalisme
- Responsabilisation
- Diversité
- Respect
- Excellence
- Leadership

Plan d'action 2017-2019 et rapport d'étape 2016 du Détachement de Hawkesbury de la Police provinciale de l'Ontario

Table des matières

	<u>Page</u>
Mot de la commandante de détachement.....	2
Faits et statistiques	3
Notre détachement.....	4
Vue d'ensemble	5
Sondage sur la satisfaction de la communauté	6
Données sur les crimes.....	7
Progrès relatifs à la criminalité	8
Données sur la circulation.....	9
Progrès liés à la circulation	10
Progrès liés à d'autres priorités en matière de maintien de l'ordre	11
Liste des priorités pour 2017-2019.....	12
LUTTE CONTRE LE CRIME.....	13
CIRCULATION.....	18
Autres priorités en matière de maintien de l'ordre	20
Notes.....	23

Mot de la commandante de détachement

C'est avec plaisir que je présente le rapport d'étape 2016 et le nouveau plan d'action 2017-2019 du Détachement de Hawkesbury. En jetant un regard sur l'année qui vient de s'écouler, voire les trois dernières années, nous pouvons constater que nous avons de nombreuses réussites à notre actif :

- Un protocole a été signé en 2016 entre l'Hôpital général de Hawkesbury et district (HGH), les services médicaux d'urgence et le Détachement relativement au transfert de soins et aux interventions d'urgence visant des patients ayant des problèmes de santé mentale.
- Le Détachement a conclu en 2016 un protocole en lien avec un programme de déjudiciarisation préalable à l'inculpation avec l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) et le Bureau du procureur de la Couronne de Prescott-Russell.
- En 2016, un protocole a été signé au sujet des sans-abris de Prescott-Russell avec le département des Services sociaux des Comtés unis de Prescott et Russell et Place Rideau.
- Grâce à des analyses, le Détachement a conçu des patrouilles ciblées dans les domaines des infractions contre des biens et de l'application du *Code de la route*.
- Le programme Bien protégé Ontario a été mis en place dans le comté de Prescott avec le concours de l'Unité de police auxiliaire du Détachement. Il a été offert à des quartiers et à des entreprises à risque, et des services aux victimes et des mesures de prévention du crime ont été fournis par l'entremise de rapports sur l'aménagement du milieu.



Nous continuons de mettre l'accent sur la réduction des préjudices et de la victimisation, plus précisément sur les crimes de violence, les infractions contre des biens, les infractions liées aux drogues illicites et la cybercriminalité. Des objectifs provinciaux ont été établis, et nous travaillerons ensemble à les atteindre d'ici 2019.

Le Détachement de Hawkesbury continue d'adhérer à une approche de sécurité qui changera le comportement des conducteurs ayant causé des blessures et des décès sur les routes, les voies navigables et les sentiers.

Nous continuerons d'établir des partenariats et de faire de la mobilisation et de la sensibilisation en vue de trouver des solutions permettant de répondre aux demandes de services qui touchent des personnes ayant des problèmes de santé mentale ou traversant une crise de santé mentale. Nous sommes également déterminés à réduire le nombre de fausses alertes qui accaparent indûment des ressources de la Police provinciale de l'Ontario (Police provinciale) qui pourraient être plus utiles ailleurs.

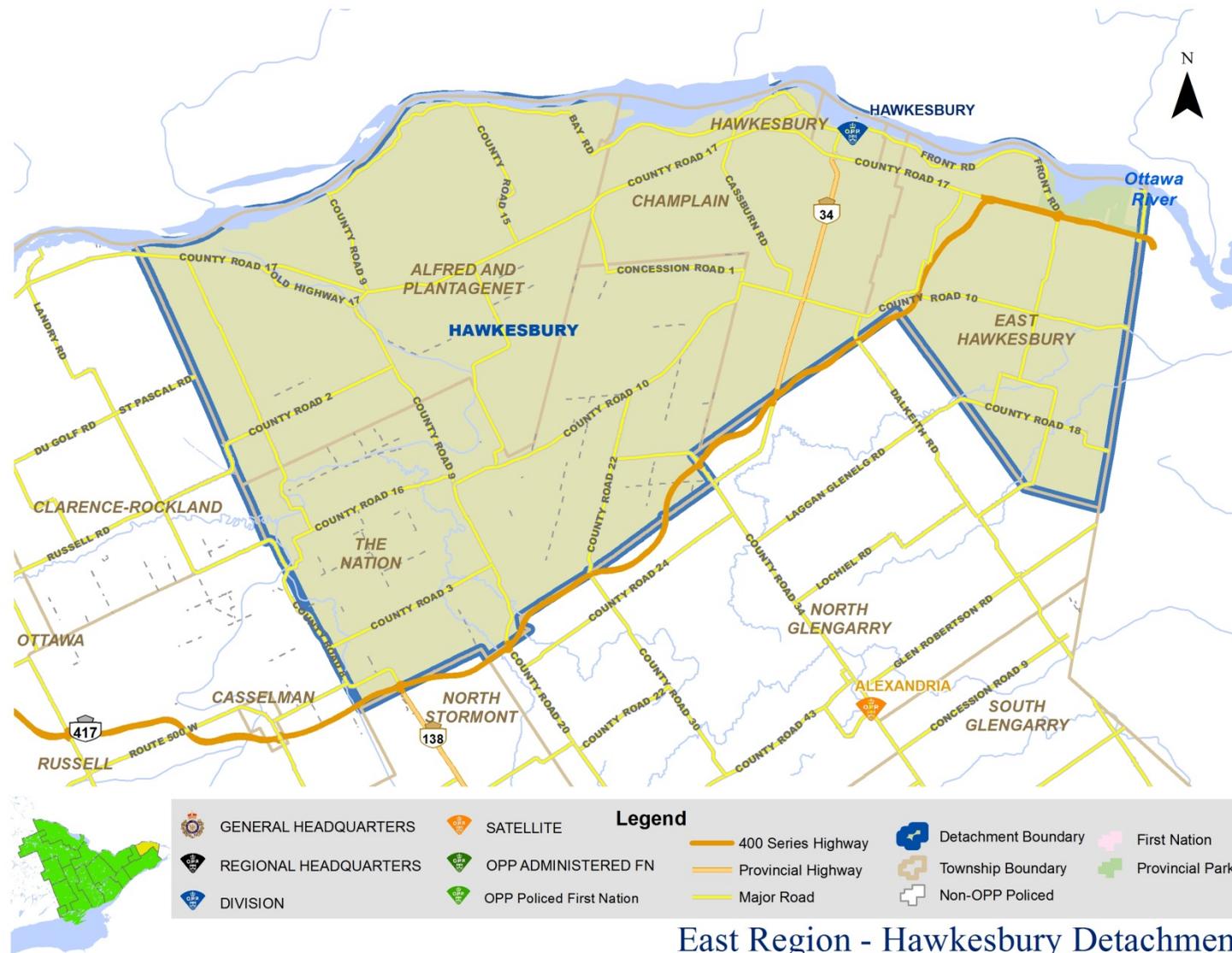
Nous continuerons de veiller à ce que les collectivités reçoivent les services dont elles ont besoin. Pour les trois prochaines années, le Détachement mettra l'accent sur ce qui suit :

- Réduire les collisions causant des blessures corporelles et liées à l'alcool.
- Mettre en place des tableaux situationnels pour le comté de Prescott-Russell et le Détachement de Hawkesbury et de Russell pour rassembler les organismes de première ligne et ainsi déterminer les situations où des personnes de tout âge affichent un risque très élevé de préjudices.
- Appliquer des stratégies de réduction des vols.
- Mieux faire connaître la mobilisation communautaire aux résidents du comté de Prescott.
- Établir un protocole d'entente sur un modèle d'intervention policière collaborative en matière de santé mentale entre le Détachement de Hawkesbury de la Police provinciale et l'Association canadienne pour la santé mentale.

C'est grâce au dévouement de nos membres et au soutien des municipalités servies que nous serons en mesure d'assurer la sécurité des collectivités.

Franca Campisi
Inspectrice
Commandante de détachement
Détachement de Hawkesbury, Police provinciale de l'Ontario

Faits et statistiques



Notre détachement

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET ENVIRONNEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Situé dans les Comtés unis de Prescott et Russell, le Détachement de Hawkesbury doit assurer le maintien de l'ordre dans le comté de Prescott. La zone servie se trouve dans l'Est de l'Ontario et partage sa frontière avec la province de Québec au nord et à l'est. Le comté a une population de quelque 34 000 habitants répartis entre des zones rurales et 12 villages et villes, dont la plus importante est la ville de Hawkesbury, qui a une population permanente d'un peu plus de 10 000 habitants.

Le comté de Prescott abrite en outre le parc provincial Voyageur, destination touristique estivale qui donne sur la rivière des Outaouais. Le comté a 1 291 kilomètres de routes municipales et de comté, ainsi que 42 kilomètres de routes provinciales (l'autoroute 417 et la route 34). Hawkesbury a aussi la particularité de compter le seul pont reliant l'Ontario et le Québec entre Montréal et Ottawa, faisant de la région un carrefour social et de services pour de nombreuses collectivités du Québec.

Le Détachement de Hawkesbury doit également assurer le maintien de l'ordre sur la rivière des Outaouais, qui fait office de frontière entre les provinces de Québec et de l'Ontario. La ville de Hawkesbury et ses environs se distinguent en outre par leurs nombreux centres fédéraux et provinciaux de services à la clientèle. Autre particularité du comté de Prescott : ses résidents sont en majeure partie francophones. (Référence : Comtés unis de Prescott et Russell – www.prescott-russell.on.ca)

L'HGH, qui prodigue des soins de santé de grande qualité aux résidents de Prescott-Russell et de ses environs, est un hôpital communautaire bilingue axé sur les patients en voie de devenir un établissement offrant des services complets. En 2016, l'HGH a ouvert son nouveau Centre régional de santé mentale et toxicomanie à Hawkesbury, lequel réunit plusieurs programmes communautaires dans un même lieu conçu à cet effet et axé sur la clientèle. Cet environnement moderne et accueillant est muni de nouvelles technologies des domaines de l'informatique, de la sécurité et des communications. L'équipe responsable des services de santé mentale et du traitement des dépendances de l'HGH compte 60 professionnels dévoués, dont huit sont des psychologues, des psychothérapeutes, des travailleurs sociaux et des conseillers.

Voici les cinq municipalités formant le comté de Prescott :

- Alfred-Plantagenet
- Champlain
- Hawkesbury Est
- Ville de Hawkesbury
- La Nation

Vue d'ensemble

Personnel du Détachement Tableau 1.1

Personnel en uniforme	TOTAL
Inspecteur	1,00
Sergent d'état-major	1,00
Sergents	4,00
Agents	49,00
TOTAL du personnel en uniforme	55,00
TOTAL du personnel civil	12,24
TOTAL	67,24
TOTAL des heures des agents auxiliaires	2 489

Installations du Détachement Tableau 1.2

Installations	2017
Nombre de bureaux principaux	
Nombre de bureaux satellites	
Unité d'identification médico-légale	
Centre de communication de la Police provinciale	

Heures de travail (personnel sur le terrain) Tableau 1.3

	2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)
<i>Code criminel</i>	17 894,25	20 225,50	20 405,25	0,89 %
Circulation	9 746,00	9 124,25	8 874,00	-2,74 %
Patrouille	16 414,25	11 747,25	8 906,75	-24,18 %
Autre	64 640,00	69 629,25	72 289,75	3,82 %
TOTAL	108 694,50	110 726,25	110 475,75	-0,23 %

Accusations déposées en vertu du *Code criminel* et de la législation provinciale

Tableau 1.4

	2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)
<i>Code de la route</i>	4 982	4 275	2 670	-37,5 %
<i>Code criminel – Circulation</i>	129	131	121	-7,6 %
<i>Code criminel – Autre</i>	1 293	1 192	1 368	14,8 %
<i>Loi sur les permis d'alcool</i>	85	69	61	-11,6 %
Autre	810	728	695	-4,5 %
TOTAL	7 299	6 395	4 915	-23,1 %

Veillez consulter les notes en fin de texte pour en savoir plus et voir la source des données.

Sondage sur la satisfaction de la communauté

Sondage sur la satisfaction de la communauté de 2016

Le sondage sur la satisfaction de la communauté est un outil permettant de sonder l'opinion publique sur des questions touchant les services policiers et la qualité des services offerts par la Police provinciale. Il sert à évaluer :

- en détail l'appréciation de la population à l'égard des services offerts par la Police provinciale;
- les préoccupations du public au sujet de la criminalité et des questions touchant les services policiers;
- les améliorations à apporter aux services policiers;
- comment les Ontariens perçoivent la prestation des services de la Police provinciale.

Le sondage est effectué par téléphone auprès du grand public par l'entreprise de recherche R.A. Malatest & Associates Ltd., pour le compte de la Police provinciale, tous les trois ans pour chaque détachement et une fois par année à la grandeur de la province. L'entreprise choisit des numéros de téléphone au hasard pour sélectionner des répondants âgés d'au moins 16 ans faisant partie de ménages où personne n'est à l'emploi de la Police provinciale.

Un sondage sur la satisfaction de la communauté a été mené pour le Détachement de Hawkesbury en 2016.

1.	Question : Dans quelle mesure vous sentez-vous en sécurité dans votre communauté? Réponse : 96,1 % des répondants se sentent « très en sécurité » ou « en sécurité » dans leur communauté.
2.	Question : Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la facilité à communiquer avec la Police provinciale? (Note : Cette question était posée uniquement lorsque le répondant avait déclaré avoir communiqué avec la Police provinciale au cours de la dernière année.) Réponse : 91,9 % des répondants se disent « très satisfaits » ou « satisfaits » de la facilité qu'ils ont eu à communiquer avec la Police provinciale.
3.	Question : En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la qualité des services policiers offerts par la Police provinciale? Réponse : 94,2 % des répondants se disent « très satisfaits » ou « satisfaits » de la qualité des services policiers fournis par la Police provinciale.
4.	Question : Quel est le principal problème de sécurité publique dans votre communauté? Réponse : La toxicomanie et les infractions contre des biens.
5.	Question : Êtes-vous très satisfait(e), satisfait(e), insatisfait(e) ou très insatisfait(e) de la capacité de la Police provinciale à travailler avec les communautés pour résoudre les problèmes locaux? Réponse : 91,5 % des répondants se disent « très satisfaits » ou « satisfaits » de la capacité de la Police provinciale à travailler avec les communautés pour résoudre les problèmes locaux.

Données sur les crimes

Crimes de violence

Tableau 2.1

Infractions	2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)	Taux de résolution en 2016 (%)
01 – Meurtre	0	1	1	0 %	100,00 %
02 – Autres infractions causant la mort	0	0	0		
03 – Tentative de meurtre	0	0	0		
04 – Agression sexuelle	45	41	41	0 %	90,24 %
05 – Voies de fait	185	200	177	-11,50 %	95,48 %
06 – Enlèvement	4	2	2	0 %	100,00 %
07 – Vol qualifié	6	4	4	0 %	50,00 %
08 – Autres crimes visant une personne	134	123	120	-2,44 %	92,50 %
TOTAL	374	371	345	-7,01 %	93,33 %

Infractions contre des biens

Tableau 2.2

Infractions	2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)	Taux de résolution en 2016 (%)
01 – Incendie criminel	5	2	2	0,00 %	0,00 %
02 – Introduction par effraction	175	155	131	-15,48 %	15,27 %
03 – Vol de plus de 5 000 \$	69	97	63	-35,05 %	20,63 %
04 – Vol de moins de 5 000 \$	238	271	313	15,50 %	30,03 %
05 – Possession de biens volés	15	7	8	14,29 %	100,00 %
06 – Fraude	113	109	125	14,68 %	16,80 %
07 – Méfait	156	167	146	-12,57 %	23,29 %
TOTAL	771	808	789	-2,35 %	24,21 %

Certaines cellules sont ombragées car la division est impossible.
Veuillez consulter les notes en fin de texte pour en savoir plus et voir la source des données.

Autres infractions au Code criminel

Tableau 2.3

Infractions	2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)	Taux de résolution en 2016 (%)
01 – Armes offensives	13	13	6	-53,85 %	100,00 %
02 – Autres infractions au Code criminel (exclut les délits de la route)	269	240	228	-5,00 %	91,67 %
TOTAL	282	253	234	-7,51 %	91,88 %

Drogues

Tableau 2.4

Infractions	2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)	Taux de résolution en 2016 (%)
01 – Possession	177	146	99	-32,19 %	95,96 %
02 – Trafic	29	17	25	47,06 %	100,00 %
03 – Importation et production	7	1	7	600,00 %	100,00 %
TOTAL	213	164	131	-20,12 %	96,95 %

Infractions aux autres lois fédérales

Tableau 2.5

Infractions	2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)	Taux de résolution en 2016 (%)
01 – Autres lois fédérales	15	12	12	0,00 %	75,00 %
TOTAL	15	12	12	0,00 %	75,00 %

Stratégie de réduction de la criminalité grâce aux services policiers axés sur les renseignements (2016)

Tableau 2.6

Nombre de vérifications	Nombre d'accusations
42	37

Progrès relatifs à la criminalité

Cible provinciale pour 2016 : Réduction de 1,9 % de l'ensemble des crimes de violence
Cible provinciale pour 2016 : Réduction de 11,3 % de l'ensemble des infractions contre des biens

PRIORITÉ	PROGRÈS
Crimes de violence : Tous les types	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de crimes de violence a légèrement diminué en 2015 (baisse de 7,01 %), mais le taux de résolution s'élève à 93,33 %. Selon d'autres analyses, le nombre d'agressions a enregistré une baisse de 11,50 %. La Stratégie d'aide aux victimes et de réduction de la criminalité permet de mobiliser les partenaires communautaires en vue d'aider les personnes touchées par des crimes et leurs causes. Bien qu'axée principalement sur les conflits familiaux, la Stratégie sert à recenser toutes les personnes ayant affaire au système de justice pénale et à vérifier proactivement si elles respectent leurs conditions de mise en liberté. Ce suivi proactif des personnes accusées de crimes prévient le récidivisme et la revictimisation.
Infractions contre des biens : Introduction par effraction, méfait et vol de moins de 5 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> Il y a eu une réduction du nombre d'introductions par effraction en 2016, et les infractions contre des biens ont enregistré une baisse de 2,35 %. Les vols de plus de 5 000 \$ ont quant à eux diminué de 35,05 %. Le Détachement a effectué des patrouilles ciblées en 2016 pour concentrer ses ressources dans les zones où ces types de vols étaient problématiques. Ces patrouilles s'intensifieront au cours de la prochaine année afin de cibler les infractions contre des biens. Le programme Bien protégé Ontario a été déployé dans le comté de Prescott avec le concours de l'Unité de police auxiliaire, qui a offert le service aux quartiers et aux entreprises à risque. Elle a fourni des services aux victimes et des mesures de prévention du crime par l'entremise de rapports sur l'aménagement du milieu.
Drogues illicites (y compris les opioïdes) Possession et distribution de médicaments sur ordonnance et de drogues illicites	<ul style="list-style-type: none"> Selon le sondage de 2016, la consommation de substances et de drogues illicites est un problème important dans la collectivité. Depuis 2015, les infractions liées à la drogue ont enregistré une baisse de 20,12 %. Les demandes de services relatives à ce type d'infractions affichent un taux de résolution de 96,50 %. Le Détachement compte sur le travail actif d'un membre de l'Équipe communautaire d'action antidrogue qui se concentre sur les problèmes de trafic de drogue. L'application de la loi, à elle seule, ne suffit pas à réduire les crimes liés à la drogue : la communauté doit y mettre du sien.
Réduire le nombre de victimes de cybercrimes ou de crimes technohabilités grâce à de la mobilisation et à de la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Vu la nature de l'Internet, des criminels des quatre coins du globe peuvent communiquer avec n'importe qui, n'importe où pour réaliser leurs combines et se servir des frontières pour échapper aux lois. Le Détachement communique et travaille avec les médias locaux, les conseils scolaires, les groupes de personnes âgées, son Comité consultatif communautaire des questions de police et la commission des services policiers, pour que soit diffusée de l'information de sensibilisation ou sur la prévention du crime adaptée aux tendances actuelles et émergentes. Le Détachement aide l'agent de liaison avec les écoles à diffuser le matériel et les ressources de prévention des cybercrimes et des crimes technohabilités, comme des affiches du Programme CAPE de sensibilisation à la cybersécurité (Programme CAPE), des astuces pour se prémunir contre les fraudes, et d'autres ressources.

Données sur la circulation

La Police provinciale se concentre sur les quatre principaux facteurs de risque causant des décès et des blessures : l'omission d'utiliser les dispositifs de retenue, la conduite agressive (y compris l'excès de vitesse), la conduite avec facultés affaiblies et la conduite inattentive.

Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type Tableau 3.1
(comprend les collisions de véhicules routiers, de véhicules tout-terrain et de motoneiges)

	2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)
CVM mortelles	6	3	1	-66,67 %
CVM ayant causé des blessures	74	124	130	4,84 %
CVM ayant causé des dommages matériels	617	609	520	-14,61 %
TOTAL DES CVM	697	736	651	-11,55 %
CVM où l'alcool était en cause	19	25	24	-4,00 %
CVM liée à un animal	83	83	101	21,69 %
Personnes décédées	6	3	1	-66,67 %
Personnes blessées	97	168		

Principaux facteurs de causalité des CVM mortelles sur les routes

Tableau 3.2

		2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)
Les quatre principaux facteurs de risque	N ^{bre} de CVM mortelles où la vitesse est en cause	0	0	0	
	N ^{bre} de CVM mortelles où l'alcool est un facteur	1	0	0	
	N ^{bre} de décès pour lesquels l'omission de porter la ceinture de sécurité est un facteur	1	0	0	
	N ^{bre} de CVM mortelles où l'inattention du conducteur est un facteur	0	0	0	
N ^{bre} de CVM mortelles où les animaux sauvages sont un facteur		0	0	0	
Total des CVM mortelles		6	3	1	-66,67 %

Certaines cellules sont ombragées car la division est impossible.

Cellules striées : Le nombre de personnes blessées n'était pas disponible au moment de l'extraction en raison de problèmes liées aux personnes concernées dans le Système eCRS.

Veillez consulter les notes en fin de texte pour en savoir plus et voir la source des données.

Décès dans la région servie par le Détachement Tableau 3.3

Routes	2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)
Incidents mortels	6	3	1	-66,67 %
Personnes décédées	6	3	1	-66,67 %
Incidents liés à l'alcool	1	0	0	

Voies navigables	2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)
Incidents mortels	0	0	0	
Personnes décédées	0	0	0	
Incidents liés à l'alcool	0	0	0	

Véhicules tout-terrain	2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)
Incidents mortels	0	0	0	
Personnes décédées	0	0	0	
Incidents liés à l'alcool	0	0	0	

Motoneiges	2014	2015	2016	Variation entre 2015 et 2016 (%)
Incidents mortels	0	0	0	
Personnes décédées	0	0	0	
Incidents liés à l'alcool	0	0	0	

Progrès liés à la circulation

Cible provinciale pour 2016 : Réduction de 1,7 % du nombre total de collisions de véhicules motorisés

PRIORITÉ	PROGRÈS
<p>Les quatre principaux facteurs de risque à l'origine de collisions causant des décès, des blessures et des dommages matériels sur les routes, les voies navigables et les sentiers : conduite avec facultés affaiblies (par l'alcool ou la drogue), excès de vitesse ou conduite agressive, conduite inattentive ou distraction au volant, et omission d'utiliser un dispositif de retenue ou de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none">• Cette année, les collisions de véhicules motorisés (CVM) ayant causé des blessures ont augmenté de 4,84 %. Toutefois, le Détachement a enregistré une baisse de 66,67 % des CVM mortelles et de 14,61 % des CVM ayant causé des dommages matériels. La hausse des collisions ayant causé des blessures est attribuable à de nombreux facteurs : en plus des conditions routières, un facteur majeur a été la conduite inattentive. La hausse s'explique aussi par le fait que la plupart des collisions se sont produites sur des routes ayant une limite de vitesse élevée. Parallèlement, le nombre d'accusations portées à la suite de collisions a augmenté.• Le Détachement continuera de publier chaque semaine des communiqués sur les accusations portées pour conduite en état d'ivresse et les enjeux associés à l'application du <i>Code de la route</i>.• Un membre dévoué a été affecté à l'application du <i>Code de la route</i>.• Le Détachement a continué d'appuyer les campagnes provinciales de sécurité routière. Il a créé des patrouilles ciblées, qui s'ajoutent aux initiatives de sécurité routière, pour faire un suivi des résultats et canaliser son énergie.

Progrès liés à d'autres priorités en matière de maintien de l'ordre

PRIORITÉ	PROGRÈS
Demandes de services concernant des personnes ayant des problèmes de santé mentale ou en crise de santé mentale traitées par le dialogue et la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Les problèmes de santé mentale ont toujours été très présents dans de nombreux incidents traités par la police dans la ville de Hawkesbury, qui est un carrefour de services sociaux dans la région. Étant des répondants de première ligne en cas d'urgence, les policiers sont souvent les premiers à entrer en contact avec les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou traversant une crise de santé mentale. Le nombre de ce type de demandes de service est demeuré plutôt stable ces quatre dernières années. Un nouveau protocole a été signé en 2016 entre l'HGH, les services médicaux d'urgence et la Police provinciale relativement au transfert de soins et aux interventions d'urgence visant des patients assujettis à la <i>Loi sur la santé mentale</i>. Un protocole a également été conclu entre l'ACSM, le procureur de la Couronne de la région et la Police provinciale en lien avec un programme de déjudiciarisation préalable à l'inculpation destiné aux personnes ayant une maladie mentale. Grâce à des vérifications régulières, le taux d'utilisation du Bref outil de dépistage en santé mentale (BDSM) s'est accru.
Réduire le nombre d'appels accidentels au 9-1-1 par le dialogue et la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Les appels au 9-1-1 sont pris très au sérieux, et des ressources sont déployées après chaque appel. Le nombre d'appels accidentels a légèrement diminué l'an dernier. Le Détachement a mobilisé ses partenaires communautaires au moyen des médias pour informer les citoyens des répercussions des appels injustifiés au 9-1-1. Des présentations ont été faites à des représentants gouvernementaux locaux afin de les informer des solutions de substitution au 9-1-1 offertes aux personnes ayant besoin d'une aide ou de services gouvernementaux qui ne nécessitent pas les services de la police.
Améliorer la sensibilisation aux mauvais traitements à l'égard des personnes âgées et à d'autres sortes de mauvais traitements	<ul style="list-style-type: none"> Les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées constituent un crime et, souvent, un problème passé sous silence ou non signalé. Il est donc essentiel de renseigner les membres du Détachement et les citoyens sur les signes révélateurs de ce type de crime. La ville de Hawkesbury présente une densité très élevée de retraités et de citoyens âgés pouvant être à risque. L'agent de services communautaires continuera de faire des publications dans les médias ainsi que des présentations à divers groupes communautaires et de personnes âgées.

Appels accidentels au 9-1-1

Type d'appel	2014	2015	2016
Appareil sans fil – Appelant inconnu	940	909	908
Appel accidentel confirmé par un agent	26	20	8
% d'appels accidentels confirmés par un agent	3 %	2 %	1 %

Tableau 4.1

Données de 2016 sur la Stratégie de santé mentale

Tableau 4.2

N ^{bre} de cas (contact établi)*	N ^{bre} de cas (aucun contact)*	N ^{bre} de cas (formulaires du BDSM non remplis)	N ^{bre} de cas (formulaires du BDSM remplis)	Taux d'utilisation du BDSM
359	2	0	338	94 %

Liste des priorités pour 2017-2019

Le processus de planification des interventions de la Police provinciale est conçu de façon à garantir le respect du Règlement de l'Ontario 3/99 (Caractère convenable et efficacité des services policiers) adopté en 1999.

Dans le cadre d'activités d'évaluation, d'analyse et de consultation, les priorités suivantes ont été établies dans trois catégories : lutte contre le crime, circulation et autres priorités en matière de maintien de l'ordre. Ces priorités tiennent compte des enjeux provinciaux et régionaux. D'autres analyses et consultations menées à l'échelle locale permettront de circonscrire plus précisément les domaines d'intérêt particulier pour cette région. Des stratégies de gestion efficaces combinant des activités de mobilisation, de sensibilisation et d'application de la loi permettront de concrétiser ces priorités. Ces stratégies, qui seront mises en œuvre selon les principes du Modèle ontarien de mobilisation et de participation en matière de services de police communautaire, ouvriront la voie à la sécurité communautaire et à la réduction de la victimisation, et ce, de façon durable.

LUTTE CONTRE LE CRIME	CIRCULATION	AUTRES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE MAINTIEN DE L'ORDRE
<p><i>Réduire les préjudices et la victimisation.</i></p> <p>Crimes de violence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voies de fait • Agressions sexuelles • Autres crimes visant une personne <p>Infractions contre des biens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introductions par effraction • Méfaits • Vol – Moins de 5 000 \$ <p>Drogues illicites (y compris les opioïdes)</p> <p>Cybercriminalité</p>	<p><i>Changer le comportement des conducteurs ayant causé des blessures et des décès sur les routes, les voies navigables et les sentiers.</i></p> <p>** Les quatre principaux facteurs de risque à l'origine de collisions causant des décès, des blessures et des dommages matériels sur les routes, les voies navigables et les sentiers : conduite avec facultés affaiblies (par l'alcool ou la drogue), excès de vitesse ou conduite agressive, conduite inattentive ou distraction au volant, et omission d'utiliser un dispositif de retenue ou de sécurité</p>	<p><i>Poursuivre la collaboration en vue d'offrir une intervention policière améliorée aux personnes en crise de santé mentale.</i></p> <p><i>S'associer pour réduire les risques, la fréquence et les conséquences des fausses alertes et des appels accidentels au 9-1-1.</i></p>

LUTTE CONTRE LE CRIME

Crime de violence – Violence familiale, voies de fait, agressions sexuelles et autres crimes visant une personne

- La violence familiale occupe une place importante dans les statistiques de crimes de violence du comté de Prescott et influence les autres enjeux communautaires, comme la toxicomanie, les problèmes de santé mentale et la délinquance juvénile.
- L'approche à volets multiples du Détachement en matière de réduction de la violence familiale prévoira notamment l'excellence des enquêtes, la sensibilisation de toutes les personnes concernées et la participation des partenaires et des intervenants à l'application de stratégies proactives de prévention du crime.
- Le Détachement continuera de mettre en place des stratégies en vue de réduire les crimes contre la personne.
- Parmi les stratégies qui seront employées, citons les services policiers axés sur les renseignements, la réduction de la criminalité, les contrôles policiers de routine, l'éducation publique et les médias sociaux.
- Le maintien d'un partenariat avec les Services aux victimes Prescott-Russell et d'autres intervenants clés contribuera à réduire la criminalité.

STRATÉGIES DE GESTION		ACTIVITÉS	RÉSULTAT VISÉ
Prévention	Mobilisation / sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des ressources communautaires, comme le Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT) et les Services aux victimes, pour réduire la victimisation • Modèle ontarien de mobilisation et de participation en matière de services de police communautaire • Programme de soins aux victimes d'agressions sexuelles offert par l'Hôpital général de Hawkesbury et district • Partenaires du secteur de la justice • Procureur de la Couronne • Société d'aide à l'enfance / Fondation Valoris de Prescott-Russell • Maison de transition • Respect intégral des obligations de déclaration et de suivi liées au PAVT • Respect de l'obligation d'aviser les Services aux victimes • Offre par l'agent de services communautaires (ASC) de programmes éducatifs aux jeunes et aux parents • Programme Échec au crime • Médias sociaux 	<p>RÉSULTAT VISÉ</p> <p>Cible provinciale</p> <p><i>Réduction de 2 % de l'ensemble des crimes de violence d'ici 2019.</i></p> <p><i>Les résultats visés par la province sont fondés sur des prévisions établies à partir d'une analyse des tendances portant sur les données de 2012-2016 sur les cas réels.</i></p>
	Application de la loi	<ul style="list-style-type: none"> • Respect intégral de la politique provinciale de mise en accusation prescrite • Stratégie de réduction de la criminalité visant à protéger les victimes, à réduire la victimisation et à assurer le respect des conditions de libération et des peines établies par la magistrature • Analyse des crimes et géocartographie • Patrouilles orientées • Respect intégral de l'outil de gestion des risques de violence familiale et de son exactitude • Respect intégral de l'Évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ERVFO) • Services policiers axés sur les renseignements mettant à profit les analyses des crimes et la géocartographie • Vérifications relatives au Registre des délinquants sexuels • Stratégie de réduction de la criminalité grâce aux services policiers axés sur les renseignements (SRC-SPR) visant à ce que les personnes en liberté conditionnelle respectent leurs conditions de libération et à réduire le récidivisme 	

LUTTE CONTRE LE CRIME

Infraction contre des biens – Introductions par effraction, fraudes, vols et possession de biens volés

Description de la priorité

- D'après une analyse des données sur les infractions contre des biens susmentionnées, il y a eu une baisse considérable du nombre d'infractions dans chaque catégorie au cours de la dernière année, et la prévention demeure l'un des outils les plus efficaces pour réduire ce type d'infractions.
- Le Détachement est déterminé à maintenir cette tendance, vu les effets sur les plans social, financier et personnel que les infractions contre des biens ont sur la population.
- Les membres du Détachement donnent la priorité à la lutte contre les infractions contre des biens qui peuvent avoir des effets négatifs à long terme sur les victimes, pour que les résidents de Prescott-Russell se sentent en sécurité dans leurs domiciles et leurs entreprises.

STRATÉGIES DE GESTION		ACTIVITÉS	RÉSULTAT VISÉ
Prévention	Mobilisation / sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied de l'équipe de lutte contre la criminalité de rue, et mobilisation des partenaires du secteur de la justice et sensibilisation de ces derniers aux enjeux communautaires. • Messages de prévention transmis par l'agent de services communautaires (ASC) et Échec au crime. • Participation accrue au programme Verrouillez-la. • Encourager le public à signaler les infractions contre des biens. • Système de notification par le public. • Les membres auxiliaires, avec l'agent de liaison avec le personnel auxiliaire, détermineront aussi quels quartiers sont à risque au chapitre des introductions par effraction et d'autres infractions contre des biens, et feront du porte-à-porte de façon proactive pour offrir les services du programme Bien protégé Ontario à tous les citoyens de la région. 	<p>Cible provinciale</p> <p><i>Réduction de 2 % de l'ensemble des infractions contre des biens d'ici 2019.</i></p> <p><i>Les résultats visés par la province sont fondés sur des prévisions établies à partir d'une analyse des tendances portant sur les données de 2012-2016 sur les cas réels.</i></p>
	Application de la loi	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et traiter les informateurs conformément à la politique. • Il est primordial que le Détachement appuie une équipe de lutte contre la criminalité de rue composée de membres dédiés à la prévention du crime en appliquant sans ménagement la loi aux formes les plus fondamentales de criminalité, le tout dans des zones stratégiques et en fonction des renseignements. • Le Détachement veillera à ce que ses initiatives reposent sur une analyse complète des données afin que ses efforts s'axent réellement sur les renseignements. • Cerner les infractions problématiques au sein du secteur relevant du Détachement et élaborer un plan opérationnel visant à régler ces problèmes. • Continuer d'adhérer à la Stratégie de réduction de la criminalité grâce aux services policiers axés sur les renseignements (SRC-SPR). • Patrouilles ciblées faisant appel à la géocartographie. 	

LUTTE CONTRE LE CRIME

Drogues illicites (y compris les opioïdes)

Description de la priorité

- La position de la zone servie par le Détachement par rapport au Québec, et la présence dans le secteur de la principale artère entre Montréal et Ottawa, font de Hawkesbury un canal de transit de drogues illicites.
- La consommation de drogues illicites dans les collectivités alimente la création d'un milieu où les gens exercent des activités criminelles pour entretenir leur dépendance.
- Il est généralement reconnu que ce problème est directement à l'origine d'infractions contre des biens.
- Les initiatives du Détachement mettront l'accent sur la coopération, la coordination et la communication avec les partenaires, les services sociaux et les écoles dans le cadre de stratégies de sensibilisation, de prévention et d'application de la loi.
- La consommation et la distribution de drogues illicites et la toxicomanie sont l'une des principales causes de criminalité dans le secteur.
- Selon l'administration locale, les écoles, les groupes de service et les résultats du sondage sur la satisfaction de la communauté, la toxicomanie est le principal problème communautaire.
- L'application de la loi, à elle seule, ne suffit pas à réduire les crimes liés à la drogue : la communauté doit y mettre du sien.

STRATÉGIES DE GESTION		ACTIVITÉS	RÉSULTAT VISÉ
Prévention	Mobilisation / sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les fournisseurs de services sociaux (services de traitement des dépendances et de santé mentale) pour appuyer les activités de prévention du crime. • Mobiliser la communauté médicale pour favoriser une diminution de l'abus de médicaments sur ordonnance. • Mobiliser les conseils scolaires pour soutenir les activités scolaires. • Publications dans les médias présentant les dangers associés aux laboratoires clandestins à l'intérieur et aux cultures de marijuana à l'extérieur. • Les agents de services communautaires (ASC) feront de la sensibilisation dans les écoles secondaires de la région en présentant les enjeux en matière de santé et les infractions criminelles liées aux drogues illicites. • Les membres de l'équipe de lutte contre la criminalité de rue et les ASC fourniront des affiches et de la documentation pour des événements annuels, comme la Semaine de la police et Racing Against Drugs. • Le Détachement de Hawkesbury fait partie du Drug Awareness Group, qui analyse les problèmes de drogues illicites dans la région de Prescott-Russell, d'Ottawa, des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry et de Cornwall. Tous les services de police et les organismes du secteur médical en font partie. • Nous exploiterons ces initiatives et mobiliserons les intervenants, nous assurant ainsi de ne pas travailler en cloisonnement et de mettre à profit les ressources en vue de favoriser la réalisation de notre mission commune : offrir un milieu sécuritaire et sain à tous. • Concevoir de meilleurs protocoles et méthodes d'échange d'information entre tous les organismes de la région afin que personne ne fasse les frais d'une lacune dans nos services. • Améliorer notre groupe de travail en y intégrant des conseils scolaires, des conseils d'élèves et des groupes communautaires, comme des groupes de jeunes. • Donner des présentations de sensibilisation à la drogue aux jeunes de la région. 	<p><i>Aucune cible provinciale n'a été établie pour le moment. Pour rendre compte des réalisations, nous nous fonderons sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>les statistiques sur la possession, le trafic et l'importation et la production (voir le tableau 2.4 en page 7);</i> • <i>les statistiques de l'Équipe communautaire d'action antidrogue.</i>

		<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les membres du Détachement connaissent parfaitement les options de traitement offertes dans la région aux personnes consommant de la drogue ou toxicomanes. 	
<p align="center">Application de la loi</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Le Détachement de Hawkesbury maintiendra et appuiera pleinement deux postes dédiés à la criminalité de rue. • L'équipe de lutte contre la criminalité de rue de Hawkesbury se concentrera sur la consommation et la distribution de drogue. • Les membres du Détachement continueront d'appliquer le principe de tolérance zéro concernant la consommation de substances illicites. • Le Détachement fera appel à ses analystes des crimes pour la région pour que les membres reçoivent des renseignements statistiques exacts en temps voulu et puissent ainsi canaliser leur énergie le plus efficacement possible. • Excellence des enquêtes, qualité et soumission rapide des dossiers de la Couronne. • Les membres de première ligne feront des contrôles policiers de routine pour recueillir des renseignements concernant de possibles activités liées à la drogue chez les résidents de la collectivité. • Recenser et cibler les fournisseurs et consommateurs de rue dans la région. • Arrêter les petits trafiquants de rue et porter des accusations contre eux, et faire appel aux ressources provinciales pour les saisies de grande envergure. • Utiliser l'information obtenue dans la rue pour trouver les cultures de drogue et les laboratoires clandestins importants, et recourir aux ressources provinciales pour les démanteler. • Contrevenants présentant un risque élevé pour la sécurité communautaire (Stratégie de réduction de la criminalité grâce aux services policiers axés sur les renseignements [SRC-SPR]). • Maintien de la relation de travail avec les Services de probation et de libération conditionnelle et échange d'information sur les contrevenants pertinents dans la collectivité. 	

LUTTE CONTRE LE CRIME

Réduire le nombre de victimes de cybercrimes ou de crimes technohabilités grâce à de la mobilisation et de la sensibilisation

Description de la priorité

- Reconnaissance du fait que la prévention est la stratégie la plus efficace pour réduire les effets des cybercrimes dans la région.
- Il peut être complexe, coûteux et extrêmement difficile de traduire les cybercriminels en justice.
- Pour réussir, il faut sensibiliser la population par l'entremise des agents de services communautaires concernant les types de cybercrimes et les tendances connexes les plus récents.

STRATÉGIES DE GESTION		ACTIVITÉS	RÉSULTAT VISÉ
Prévention	Mobilisation / sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les stratégies provinciales de lutte contre le crime en collaboration avec les Services de sécurité communautaire et le Bureau des enquêtes et du soutien. • Mobiliser et sensibiliser les médias locaux, les conseils scolaires, les groupes de personnes âgées et sociaux, le Comité consultatif communautaire des questions de police et la commission des services policiers, et travailler avec eux pour que soit transmise l'information de prévention du crime et de sensibilisation et qu'elle soit adaptée aux tendances actuelles et émergentes. • Personnel en uniforme désigné pour assister à des cours pertinents. • Échec au crime et les ASC présentent des messages de prévention dans les médias sociaux et les médias locaux. • Les ASC informent les jeunes des dangers du sextage et de l'intimidation. 	<p><i>Une méthode normalisée de suivi et de production de rapports pour cette priorité provinciale, définie par le Détachement, est actuellement à l'étude. D'ici à ce qu'elle soit établie, les réalisations seront déterminées en fonction des activités de prévention.</i></p>
	Application de la loi	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'aider les agents de première ligne en dirigeant et en orientant leurs enquêtes. • Analyse des crimes et cartographie. • Mener des enquêtes approfondies et recourir à des services spécialisés de la Police provinciale pour recueillir et trouver des preuves fondées sur les cybertechnologies en prévision de poursuites. • Faire appel aux analystes des crimes pour la région en vue de recenser les tendances les plus récentes en matière de fraudes. 	

CIRCULATION

Les quatre principaux facteurs de risque à l'origine de collisions causant des décès, des blessures et des dommages matériels sur les routes, les voies navigables et les sentiers : conduite avec facultés affaiblies (par l'alcool ou la drogue), excès de vitesse ou conduite agressive, conduite inattentive ou distraction au volant, et omission d'utiliser un dispositif de retenue ou de sécurité

Exemples d'initiatives locales

- Les quatre facteurs susmentionnés sont les principales causes de la plupart des collisions mortelles et de celles ayant causé des blessures et des dommages matériels sur les routes, les voies navigables et les sentiers. Grâce à l'attention que le Détachement accorde à ces facteurs, il n'y a eu aucune collision d'embarcations, de véhicules tout-terrain (VTT) ou de motoneiges au cours des cinq dernières années.
- Selon une analyse des collisions dans le territoire servi, celles liées à un animal ont diminué.
- Il semble y avoir une tendance à la baisse des décès associés à des CVM, y compris quand les quatre principaux facteurs sont en cause. Cependant, le nombre de collisions liées à l'alcool et ayant causé des blessures et des dommages matériels témoigne de la nécessité de poursuivre les initiatives de sensibilisation et d'application de la loi.
- Comme les quatre principaux facteurs sont une priorité, d'après une analyse des données, le nombre de CVM liées à l'alcool et de personnes décédées a considérablement diminué de 2015 à 2016.
- Le Détachement continuera d'appliquer ces stratégies faisant notamment appel à de nouvelles technologies et à du nouveau matériel, et élargira leur portée pour englober les collisions ayant causé des blessures et celles liées à un animal.
- Il est possible de réduire le nombre de CVM évitables ayant causé des dommages matériels en modifiant le comportement des conducteurs par la sensibilisation, plus précisément en vue d'une diminution de la conduite inattentive et de la vitesse en cas de conditions routières et météorologiques défavorables.
- Hawkesbury compte une zone touristique dynamique en raison de l'omniprésence de la rivière des Outaouais dans la région. Afin de gérer les nombreux problèmes que ce cours d'eau navigable cause tout l'été, la Police provinciale est prête à intervenir en cas de situations nécessitant son intervention et fait preuve de proactivité, en fonction d'analyses, en ce qui a trait au lieu où elle déploie ses ressources. Son programme de sécurité nautique fait appel à une approche organisée à chaque saison de navigation, et la Police provinciale travaille de façon collaborative pour régler chaque problème.

STRATÉGIES DE GESTION		ACTIVITÉS	RÉSULTAT VISÉ
Prévention	Mobilisation / sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Conjointement avec tous les groupes d'intervention et de services d'urgence, une campagne de sécurité sera lancée à propos des collisions et des répercussions sociales connexes. • Mobiliser le ministère des Transports (MTO), le bureau de santé, les services de travaux publics régionaux, les services médicaux d'urgence et les services d'incendie. • Le Détachement collaborera avec la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) pour tenir responsables les établissements qui servent trop de boissons alcoolisées aux clients. • Sensibiliser les agriculteurs de la région afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour que leur bétail reste confiné de manière sécuritaire. • Des programmes de sécurité routière seront offerts dans les écoles secondaires. • Chaque semaine, des communiqués présenteront de l'information sur les accusations pour conduite avec facultés affaiblies et sur les enjeux associés à l'application du <i>Code de la route</i>. • Soutenir le programme « Dernier verre » dirigé par la CAJO. • Les ASC renseignent le public et les jeunes au sujet des quatre principaux facteurs. • Utiliser du matériel SpeedSpy pour recueillir des données sur les domaines d'intérêt et régler des problèmes locaux. • Maintenir la liaison avec des groupes communautaires et scolaires, comme Les mères contre l'alcool au volant (MADD) et Ontario Students Against Impaired Driving (OSAID). • Safe Grad. 	<p>RÉDUCTION DE 0,5 % du nombre total de collisions de véhicules motorisés d'ici 2019.</p> <p><i>* Les résultats visés par la province sont fondés sur des prévisions établies à partir d'une analyse des tendances dégagées des données de 2012-2016 sur le nombre de cas réels.</i></p>
Application de la loi		<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les campagnes provinciales de sécurité routière dans la mesure du possible. • Continuer d'affecter un membre à l'application du <i>Code de la route</i>. • Veiller à ce que l'application du <i>Code de la route</i> en lien avec les quatre principaux facteurs demeure l'une des principales initiatives du Détachement. • Grâce à des analyses des habitudes de déplacement et des collisions, le Détachement s'assurera que ses membres réalisent des patrouilles ciblées et des activités d'application de la loi en fonction d'analyses approfondies. • Assurer une saisie des données rapide et de qualité et l'intégrité de ces dernières. • Reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation (Programme RAPI). • Le membre affecté à la sécurité routière dirigera les membres du peloton et communiquera avec eux dans le cadre des activités de mobilisation, d'application de la loi et de sensibilisation. • Membres du peloton désignés pour participer à des initiatives provinciales, régionales et locales de sécurité routière faisant appel à la géocartographie et ciblant les domaines problématiques. • Continuer à tabler sur le partenariat étroit établi avec la Division de la sécurité de la circulation (DSC) et collaborer avec elle. • Augmenter la présence des véhicules de la Police provinciale grâce à des patrouilles ciblées ou à de la mobilisation communautaire, aux médias et à des analyses en vue de patrouiller sur les voies navigables. 	

Autres priorités en matière de maintien de l'ordre

Poursuivre la collaboration en vue d'offrir une intervention policière améliorée aux personnes en crise de santé mentale

- Lorsque les agents doivent accompagner une personne en crise de santé mentale à l'hôpital ou à l'urgence, ils ne peuvent se consacrer pendant ce temps à d'autres initiatives de sécurité communautaire.
- Une intervention efficace auprès de personnes ayant un problème de santé mentale nécessite la collaboration d'une vaste gamme de fournisseurs de services communautaires, dont la police.
- Les problèmes de santé mentale ont toujours été très présents dans de nombreux incidents traités par la police dans la ville de Hawkesbury, qui est un carrefour de services sociaux dans la région.
- Étant des répondants de première ligne en cas d'urgence, les policiers sont souvent les premiers à entrer en contact avec les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou traversant une crise de santé mentale.
- Le volume de ces demandes de service continue d'augmenter, accentuant la pression sur les ressources policières.
- L'accent est mis sur la prévention précoce et la mobilisation, par l'intermédiaire du Modèle de mobilisation et de participation en matière de services comme guide, lorsque les membres ont affaire à des personnes ayant des problèmes de santé mentale.
- Recenser les organismes communautaires de la région qui s'occupent de problèmes de santé mentale et créer des partenariats assortis de lignes directrices indiquant qui doit répondre à une demande de service liée à la *Loi sur la santé mentale*, les délais d'attente dans les hôpitaux, les enjeux en matière de vie privée associés à l'échange d'information et les services de suivi.

STRATÉGIES DE GESTION		ACTIVITÉS	RÉSULTAT VISÉ
Prévention	Mobilisation / sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mental Health & Emergency Services Protocol Committee. • Comité de coordination des services à la personne et des services juridiques (Comité CSPSJ). • Hawkesbury Community Hospital. • Fournisseurs de soins de santé mentale et services sociaux. • Appuyer les initiatives de prévention visant à réduire les demandes de services associées à la santé mentale. • Des membres de première ligne assisteront à la formation du programme Local Emergency Ambulance Diversion (LEAD) pour connaître les différents niveaux de problèmes de santé mentale et les services offerts. • Envoyer des messages sur les avantages du Bref outil de dépistage en santé mentale (BDSM) interRAI à l'équipe responsable des crises de santé mentale et aux fournisseurs de services en santé mentale par l'intermédiaire du Mental Health & Emergency Services Protocol Committee. • Assurer l'uniformité des interventions tout en reconnaissant les besoins particuliers du Détachement et des différentes localités. • Trouver un équilibre entre le respect de la vie privée des patients et la sécurité communautaire par l'entremise du Mental Health & Emergency Services Protocol Committee. • Continuer d'offrir un réseau de soutien à la population en faisant appel aux partenaires communautaires (Services aux victimes, équipe responsable des crises de santé mentale, équipe responsable des dépendances, services de soutien au logement, Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, etc.). • Étendre le programme de communication de soutien à la santé mentale et à la lutte contre les dépendances, 	<p><i>Aucune cible provinciale n'a été établie pour le moment. La méthode utilisée et les rapports sur les réalisations seront fondés sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>un taux d'utilisation et d'exactitude de 100 % des formulaires remplis du Bref outil de dépistage en santé mentale interRAI (suivi commencé en juin 2014).</i>

		<p>offert en collaboration avec les partenaires communautaires, afin qu'il englobe les familles et les amis des personnes concernées.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Détachement préparera un protocole et un forum qui donneront l'occasion à la police et aux fournisseurs de services de santé mentale et de traitement des dépendances de mieux échanger l'information qui favorise le repérage des personnes en difficulté et l'offre de soutien à celles-ci.• Le Détachement veillera à ce que tous les membres reçoivent une formation améliorée de sensibilisation concernant leurs interactions avec des personnes ayant des problèmes de santé mentale et les services vers lesquels ils peuvent les aiguiller.• Des tableaux situationnels seront mis en place dans le secteur de Prescott-Russell entre les intervenants et le Détachement de Hawkesbury et de Russell de la Police provinciale.	
--	--	--	--

Autres priorités en matière de maintien de l'ordre

S'associer pour réduire les risques, la fréquence et les conséquences des fausses alertes et des appels accidentels au 9-1-1.

- Les fausses alertes sont des appels considérés comme étant à risque élevé.
- Poste « Soutien opérationnel 2 » dans le sommaire de facturation : norme de volume élevé et de délais courts.
- Utilisation inefficace des ressources.
- Les appels au 9-1-1 sont pris très au sérieux, et des ressources sont déployées après chaque appel.
- Étant donné qu'il y a éventuellement urgence quand un appel au 9-1-1 est fait, les membres du Détachement doivent aussitôt mener une enquête.
- Les ressources et le temps nécessaires pour répondre à des appels accidentels au 9-1-1 empêchent les agents de répondre à d'autres demandes de services légitimes.
- Mobilisation et sensibilisation du public au sujet des appels accidentels au 9-1-1 : incidence sur les ressources limitées du Détachement, les agents et la sécurité publique.

STRATÉGIES DE GESTION		ACTIVITÉS	RÉSULTAT VISÉ
Prévention	Mobilisation / sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Le Détachement établira un partenariat avec les administrations locales pour transmettre l'information liée aux appels accidentels au 9-1-1 qui explique les répercussions de ces appels sur la communauté. • Il nouera aussi des partenariats avec les fournisseurs de services locaux pour diffuser régulièrement des messages importants à la clientèle. • Il se servira des médias sociaux et imprimés pour indiquer aux citoyens qu'ils doivent prendre des mesures pour éviter de composer le 9-1-1 par inadvertance. • Une vidéo sera publiée sur YouTube, laquelle présentera les enjeux associés aux appels accidentels au 9-1-1. • Des présentations seront faites dans toutes les écoles de la région. • Mobiliser le programme Échec au crime, la population, la commission des services policiers, les propriétaires d'entreprises locales et les écoles. • Créer et utiliser des brochures d'information pour les présentations publiques et les centres de services majeurs dans tout le territoire servi par le Détachement : informer le public des frais connexes, notamment des procédures adéquates à suivre en cas d'appel accidentel et de l'obligation des membres de respecter la politique de la Police provinciale lorsqu'ils répondent aux demandes de service liées au 9-1-1. 	<p><i>La présentation des réalisations sera fondée sur les activités de mobilisation et de sensibilisation.</i></p>

Notes

Tableau 1.1 : Personnel des Détachements

Source : Fonction publique de l'Ontario, effectif au 2016/12/31, Réseau d'information sur les ressources humaines, Extrait du 2017/01/19.

Remarques : 1. Les données correspondent au nombre d'équivalents temps plein (ETF). 2. Ne comprend pas les étudiants, les travailleurs saisonniers, les stagiaires et tous les employés en absence autorisée. 3. Les données correspondent aux employés « actifs » dans le Réseau d'information sur les ressources humaines (ces chiffres incluent les personnes qui utilisent leurs crédits de préretraite pour rester inscrites sur la liste de paie jusqu'à leur départ officiel à la retraite, même si elles ne sont pas disponibles sur le plan opérationnel).

Tableau 1.3 : Heures de travail (personnel sur le terrain)

Source : Système de production de rapports sur les activités quotidiennes (Système PRAQ) de la Police provinciale de l'Ontario, cube IBM Cognos Business Intelligence (BI) (2017/02/25).

Remarque : Sur la base du nombre total d'heures d'activité déclarées dans le Système PRAQ sous certains codes de services obligatoires (CCC, circulation, patrouille, total) pour l'emplacement d'origine.

Le pourcentage correspond au changement survenu entre l'année dernière et l'année précédente.

Tableau 1.4 : Accusations déposées en vertu du *Code criminel* et de la législation provinciale

Source : Ministère du Procureur général (MPG) – Réseau intégré d'information sur les infractions (ICON) (2017/02/15).

Remarque : Ces chiffres sont compilés d'après la date à laquelle les accusations ont été inscrites dans ICON et non celle de l'infraction.

Les « autres » accusations correspondent aux infractions à la *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire* et aux autres lois ou règlements provinciaux et fédéraux, y compris les infractions liées à la drogue.

Le pourcentage correspond au changement survenu entre l'année dernière et l'année précédente.

Tableaux 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5

Source : Système de gestion des dossiers (SGD) Niche, toutes infractions, cube BI, (2017/04/22).

Remarque : Incidents réels, incidents pris en compte par Stat. Can. seulement, incidents autres que P.N., infractions primaires seulement, crimes de violence et infractions contre des biens, autres catégories d'infractions au *Code criminel* et aux lois fédérales selon les normes de présentation de rapports destinés au public.

Le pourcentage correspond au changement survenu entre l'année dernière et l'année précédente.

Pour une explication plus détaillée des codes du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) de Statistique Canada, voir www.statcan.gc.ca.

Tableau 2.1 : Crimes de violence

Niveaux correspondants d'infractions primaires

01* Meurtre au 1^{er} degré; meurtre au 2^e degré; homicide involontaire coupable; infanticide

02 Négligence criminelle causant la mort; autres infractions connexes causant la mort

03 Tentative de meurtre; complot en vue de commettre un meurtre

04 Agression sexuelle grave; agression sexuelle armée; agression sexuelle; autres infractions aux *art. 151 à 160 du *Code criminel*; contacts sexuels; incitation à des contacts sexuels; exploitation sexuelle; exploitation sexuelle d'une personne handicapée; inceste; corruption des mœurs d'un enfant; rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite; leurre d'enfant par un ordinateur; relations sexuelles anales; bestialité : perpétration/usage de la force/incitation; voyeurisme

05 Voies de fait graves de niveau 3; agression armée; voies de fait de niveau 1; infraction illégale de lésions corporelles; décharge d'une arme à feu avec une intention particulière, usage d'une arme à feu (ou d'une imitation) lors de la perpétration d'une infraction; braquer une arme à feu; voies de fait contre un agent de la paix; voies de fait contre un agent de la paix avec une arme OU causant des lésions corporelles; voies de fait graves contre un agent de la paix; négligence criminelle – lésions corporelles; trappe causant ou susceptible de causer des lésions corporelles; autres voies de fait/administration de substance délétère

06 Enlèvement/séquestration; enlèvement; séquestration; prise d'otage; traite de personnes; enlèvement d'une personne de moins de 14 ans; enlèvement d'une personne de moins de 16 ans; passage d'enfant à l'étranger; enlèvement en contravention avec une ordonnance de garde; enlèvement – sans ordonnance de garde

07 Vol qualifié; vol qualifié d'armes à feu

08 Extorsion; intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste; intimidation d'une personne autre qu'une personne associée au système judiciaire; harcèlement criminel; appels téléphoniques menaçants/indécents; proférer des menaces; explosifs;

incendie criminel – insouciance à l'égard de la vie; autres infractions au *Code criminel** contre l'ordre public

*Les données sur les homicides sont tirées de l'Enquête sur les homicides

Tableau 2.2 : Infractions contre des biens

Niveaux correspondants d'infractions primaires

01 Incendie criminel

02 Introduction par effraction; introduction par effraction – armes à feu; introduction par effraction dans un véhicule à moteur pour voler une arme à feu

03 Vol de plus de 5 000 \$; vol de plus de 5 000 \$ – véhicule à moteur; vol de plus de 5 000 \$ dans un véhicule à moteur; vol à l'étalage de plus de 5 000 \$; vol de véhicule à moteur

04 Vol de moins de 5 000 \$; vol de moins de 5 000 \$ – véhicule à moteur; vol de moins de 5 000 \$ dans un véhicule à moteur; vol à l'étalage de moins de 5 000 \$

05 Possession de biens volés; trafic de biens volés de plus de 5 000 \$ (y compris la possession avec l'intention d'en faire le trafic); possession de biens volés de plus de 5 000 \$; trafic de biens volés de moins de 5 000 \$ (y compris la possession avec l'intention d'en faire le trafic); possession de biens volés de moins de 5 000 \$

06 Fraude; vol d'identité; fraude à l'identité

07 Méfait; méfait – bien de plus de 5 000 \$; méfait – bien de moins de 5 000 \$; méfait motivé par la haine – bien religieux; modification/destruction/effacement du numéro d'identification d'un véhicule

Tableau 2.3 : Autres infractions au *Code criminel*

Niveaux correspondants d'infractions primaires

01 Armes offensives – explosifs, usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction; armes offensives – trafic d'armes; possession d'armes à feu malgré une interdiction, autres infractions aux art. 78 à 96 du *Code criminel**; importation/exportation d'armes à feu/autres armes/munitions/dispositifs; armes offensives – braquer une arme à feu; autres infractions aux art. 105 à 108 du *Code criminel**; infraction à un règlement relatif aux armes à feu – entreposage non sécuritaire
02 Prostitution – maison de débauche; vivre des produits de la prostitution; père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur; prostitution d'une personne âgée de moins de dix-huit ans – proxénétisme; prostitution – autre prostitution; maison de jeux; maison de pari; jeux et paris – autres délits; violation des conditions de liberté sous caution; contrefaçon de monnaie; troubler la paix; évasion d'une garde légale; actions indécentes; pornographie juvénile; voyeurisme; actes contraires aux bonnes mœurs; leurre d'enfant par ordinateur; entrave à un agent de la paix; prisonnier illégalement en liberté; intrusion de nuit; omission de se présenter au tribunal; manquement aux conditions de la probation; appels téléphoniques harcelants/menaçants; menaces visant des biens/animaux; encouragement au génocide; incitation publique à la haine; enregistrement non autorisé en vue de la vente, location, distribution commerciale; autres infractions aux *art. 46 à 78,1 du *Code criminel*; biens ou services pour des activités terroristes; terrorisme – biens; participation à une activité d'un groupe terroriste; facilitation d'une activité terroriste; charger une personne de se livrer à une activité terroriste; héberger ou cacher un terroriste; incitation à craindre des activités terroristes; armes offensives – usage négligent d'une arme à feu; corruption/parjure; autres infractions aux *art. 176 à 182 du *Code criminel*; interception/divulgaration de communication; autres infractions aux *art. 215 à 319 du *Code criminel*; autres infractions aux *art. 337 à 352 du *Code criminel*; autres infractions aux *art. 415 à 427 du *Code criminel*; intimidation d'une personne associée au système judiciaire; autres infractions aux *art. 437 à 447 du *Code criminel*; infractions relatives à la monnaie; produits de la criminalité; tentatives, complots, complices; charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle; commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle; participer aux activités d'une organisation criminelle; autres infractions aux * art. 462 à 753 du *Code criminel*

Tableau 2.4 : Drogue

Niveaux correspondants d'infractions primaires

01 Possession – héroïne; possession-cocaïne; possession – autre en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LDAS)*; possession – cannabis; possession – méthamphétamine (crystal meth); possession – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy)
02 Trafic – héroïne; trafic – cocaïne; trafic – autre en vertu de la *LDAS*; trafic – cannabis; trafic – méthamphétamine (crystal meth); trafic – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy)
03 Importation/exportation – héroïne; importation/exportation – cocaïne; importation/exportation – autres drogues – importation/exportation, *art. 6 de la *LDAS*

Tableau 2.5 : Infractions aux autres lois fédérales

Niveaux correspondants d'infractions primaires

01 Autres lois fédérales; *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*; *Loi de l'impôt sur le revenu*; *Loi sur la marine marchande du Canada*; *Loi canadienne sur la santé*; *Loi sur les douanes*; *Loi sur la concurrence*; *Loi sur l'accise*; *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*; *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*; traite des personnes (avec enlèvement, fraude, tromperie ou utilisation de menaces); introduction de clandestins (moins de 10 personnes), introduction de clandestins (10 personnes ou plus); *Loi sur les armes à feu*; *Loi sur la défense nationale*; autres lois fédérales

Tableau 2.6 : Stratégie de réduction de la criminalité grâce aux services policiers axés sur les renseignements (2016)

Source : Système de gestion des dossiers (SGD) Niche, extrait (2017/04/24).

Remarque : 2012 était une année de transition pour les données sur les services policiers axés sur les renseignements, qui sont passées du Système PRAQ au système Niche et, par conséquent, elles ne peuvent pas être comparées à celles des précédents plans d'action. Les données proviennent des rapports sur les personnes recherchées, SRC-SPR, système Niche.

Tableau 3.1 : Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type

(comprend les collisions de véhicules routiers, de véhicules hors route et de motoneiges)

Source : Système de transmission électronique des rapports sur les collisions (Système eCRS), Police provinciale de l'Ontario, (2017/02/28).

Remarque : Nombre de collisions mortelles, avec blessures et dommages matériels saisis dans le Système eCRS pour des collisions de véhicules motorisés, de motoneiges ou de véhicules tout-terrain, à l'exclusion des détachements des Premières Nations. Nombre de collisions liées à l'alcool, d'après le rapport saisi dans le Système eCRS.

Le pourcentage correspond au changement survenu entre l'année dernière et l'année précédente.

Tableau 3.2 : Principaux facteurs de causalité des CVM mortelles sur les routes

Source : Système de transmission électronique des rapports sur les collisions (Système eCRS), Police provinciale de l'Ontario, (2017/02/28).

Remarque : Nombre de collisions mortelles saisis dans le Système eCRS pour des collisions de véhicules motorisés seulement, à l'exclusion des détachements des Premières Nations. Le total des collisions mortelles inclut les collisions pour lesquelles les facteurs de causalité ne sont pas répertoriés dans ce tableau. Nombre de collisions liées à l'excès de vitesse lorsque la vitesse était un facteur contributif, était trop élevée compte tenu des conditions OU liées à l'action du conducteur qui a dépassé la limite de vitesse ou qui conduisait à une vitesse excessive compte tenu des conditions. Nombre de collisions liées à l'alcool, d'après le rapport saisi dans le Système eCRS. Nombre de collisions répondant aux critères suivants : personne décédée, équipement de sécurité disponible, mais non utilisé ou pas d'équipement disponible. Le nombre de collisions où l'inattention du conducteur est un facteur est fondé sur le nombre de cas où le conducteur était inattentif ou signalé comme tel. Le nombre de collisions où la présence d'animaux est un facteur correspond aux cas où la présence d'un animal (sauvage ou domestique) a été signalée comme ayant contribué à la collision.

Le pourcentage correspond au changement survenu entre l'année dernière et l'année précédente.

*Compris dans « ceinture de sécurité » : utilisation inconnue, ceinture bassin et épaule, ceinture de sécurité bassin seulement, ceinture bassin seulement d'une ceinture combinée, siège de sécurité pour enfant mal utilisé, siège de sécurité pour enfant utilisé correctement, autre dispositif de retenue passif.

Tableau 3.3 : Décès dans la région servie par les Détachements

Source : Système de transmission électronique des rapports sur les collisions (Système eCRS), Police provinciale de l'Ontario, (2017/02/28).

Remarque : Le nombre d'incidents mortels et de personnes tuées est saisi dans le Système eCRS lorsque le type de collision est enregistré comme étant mortel par type de rapport (CVM, voies navigables, motoneiges, véhicules tout-terrain). Le nombre des collisions liées à l'alcool correspond au nombre d'incidents pour lequel la rubrique relative à l'alcool a été cochée dans l'écran des détails. Les détachements des Premières Nations ont été exclus de ce nombre. Les données relatives aux motoneiges sont compilées chaque période pour la saison allant du 1^{er} octobre au 31 mars. Le pourcentage correspond au changement survenu entre l'année dernière et l'année précédente.

Tableau 4.1 : Appels accidentels au 9-1-1

Source : Système de répartition assistée par ordinateur (Système RAO) (2017/02/26).

Remarque : Les données du Système RAO ne reflètent pas d'autres sources de données sur la façon dont les appels au 9-1-1, y compris ceux où l'appelant a raccroché sans parler, sont signalés. Les appels accidentels confirmés par un agent correspondent aux incidents enregistrés dans le Système RAO par les agents des communications du CCPP pour les appels provenant d'appareils cellulaires seulement et où aucun contact vocal n'a été établi. Lorsqu'un agent confirme qu'un appel au 9-1-1 provenant d'un appareil sans fil était effectivement un appel accidentel, le type d'événements peut être modifié et ne pas refléter d'autres sources de données (p. ex., Niche) qui mentionnent les appels au 9-1-1. Cela représente seulement un petit pourcentage de tous les appels au 9-1-1 traités et répartis par la Police provinciale.

Tableau 4.2 : Données de 2016 sur la Stratégie de santé mentale

Source : Système de gestion des dossiers (SGD) Niche, (2017/02/08).

Remarque : Incidents survenus entre le 2016/01/01 et le 2016/12/31 (inclusivement)

* Incidents avec le code MH UCR 8529

PROGRAMMES ET SERVICES



2017-2019
PLAN D'ACTION
ET RAPPORT D'ÉTAPE POUR 2016

Services de police et d'enquête proactifs et réactifs

Services policiers des Autochtones

Application des lois en ce qui concerne les alcools et les jeux

Confiscation d'actifs

Services de police auxiliaires et services d'aumônier

Services d'aviation

Éthylométrie et reconnaissance des drogues

Unité canine

Intervention en cas d'incident chimique, biologique, radiologique, nucléaire ou explosif

Enquêtes sur l'exploitation des enfants

Enquêtes sur les plaintes pour atteinte aux droits de la personne

Reconstitution des collisions et enquêtes sur les collisions

Véhicules commerciaux et marchandises dangereuses

Communications

Services de police communautaire

Enquêtes sur des plaintes

Application des lois relatives au tabac de contrebande

Gestion des dossiers judiciaires

Analyse des crimes

Prévention du crime et sécurité communautaire

Échec au crime

Services des enquêtes criminelles et gestion des cas graves

Négociations en situation de crise

Contrôle des stupéfiants

Évaluation et classification des stupéfiants

Gestion des situations d'urgence

Interventions en cas d'urgence

Élimination des explosifs

Services d'identification médico-légale

Enquêtes sur les crimes haineux et l'extrémisme

Enquêtes sur les jeux illégaux

Commandement des opérations sur le lieu d'un incident

Renseignements criminels

Patrouille marine, en motoneige, en véhicule hors route et à motocyclette

Relations avec les médias

Transport des détenus

Registre des délinquants sexuels de l'Ontario

Enquêtes sur le crime organisé

Services de polygraphie

Services de protection

Lutte contre le terrorisme dans la province

Centre provincial des opérations

Ordre public

Recherche des fugitifs

Programme RIDE (vérifications ponctuelles pour combattre la conduite en état d'ivresse)

Recherche et sauvetage

Surveillance électronique et filature

Services tactiques d'aide médicale d'urgence

Services tactiques et de secours

Lutte contre la criminalité technologique/ analyse de preuves numériques et expertise judiciaire à cet égard

Évaluation des menaces et analyse du comportement criminel

Sécurité de la circulation

Formation

Recherche et récupération sous-marines

Missions de maintien de l'ordre des Nations Unies

Systèmes d'aéronef sans pilote

Recherche et sauvetage en milieu urbain

Analyse des liens entre les crimes de violence

Aide aux victimes

Identification et sauvetage des victimes

Contrôle des armes

Protection des témoins

La liste ci-dessus est conforme au règlement concernant le caractère convenable et l'efficacité des services policiers (Adequacy Standards, O. Reg. 3/99, en anglais seulement). De plus, el le fournit un aperçu des programmes et services de la Police provinciale, mais ne doit pas être considérée comme exhaustive.



DÉTACHEMENT DE
Hawkesbury

419 boulevard Cartier
Hawkesbury (Ontario)
K6A 1V9

Tél : (613) 632-2729
Télec : (613) 632-8621
www.opp.ca



2017-2019
PLAN D'ACTION
ET RAPPORT D'ÉTAPE POUR 2016